



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

Présents : 12

En exercice : 17

Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **11 JUILLET 2024**

Présents BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, ~~BOITIER Jean-Louis~~, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, ~~AUTIN Martine~~, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, FOUCHER Nicolas

Absents avant donné pouvoir ETIENNE Jean à de LACOUR SUSSAC Hugues, BOITIER Jean-Louis à GAGNADRE Josselyne, AUTIN Martine à WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **JEUDI DIX HUIT JUILLET**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

DE 054-2024/07-004 REPRISE DE VOIRIE Allée de Creuse/LOTISSEMENTS « clos de la porte » et « l'orée du bois »

Sylvie TURPIN indique au conseil municipal que la commune a été sollicitée par les associations syndicales des lotissements « clos de la porte » et « l'orée du bois », ainsi que par les propriétaires des parcelles sises dans les lotissements pour que les parties communes soient reprises au ban communal.

Considérant que les lotissements sont achevés, qu'ils ont fait l'objet d'avis favorables sur la réception des équipements par l'ensemble des services (eau, assainissement, télécommunication, électricité, voirie), elle propose de faire droit à ces demandes et soumet à l'approbation du conseil municipal la reprise de l'emprise de voirie et des équipements publics des lotissements suivant le plan annexé l'acquisition foncière des parcelles cadastrées pour l'euro symbolique.

Les parcelles à acquérir sont cadastrées :

Propriété de « l'association syndicale libre le Clos de la Porte »

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1755 devenue 2051	En Creuse	00 ha 22 a 72 ca
B	1758	En Creuse	00 ha 00 a 18 ca

Total surface : 00 ha 22 a 90 ca

Propriété de « l'association syndicale libre de l'Orée du Bois » :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1821	Lot. L'Orée du Bois	00 ha 04 a 95 ca
B	1835	Lot. L'Orée du Bois	00 ha 12 a 17 ca
B	1844	Lot. L'Orée du Bois	00 ha 00 a 71 ca
B	1845	Lot. L'Orée du Bois	00 ha 00 a 73 ca
B	1752	Lot. L'Orée du Bois	00 ha 00 a 73 ca

Total surface : 00 ha 19 a 29 ca

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 23 juillet 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

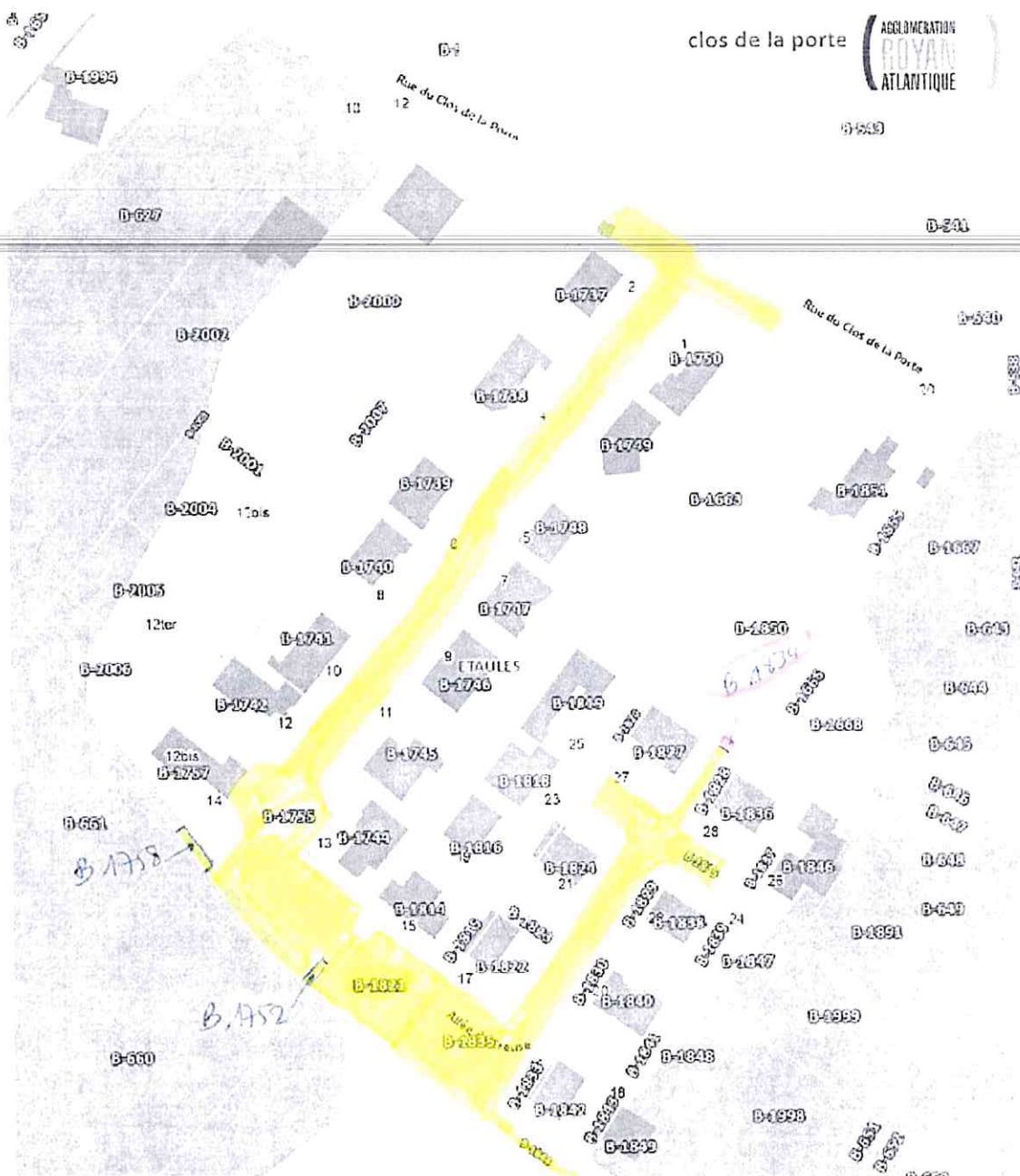
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

Propriété de Madame Pascale SOURIAN-MIOT :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	1834	Lot. L'Orée du Bois	00 ha 00 a 06 ca

Total surface : 00 ha 0 a 06 ca



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 23 juillet 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242
 etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr

Considérant la demande de l'association syndicale « l'Orée du Bois » et de l'association syndicale libre « le Clos de la Porte » en date du 10 juillet 2024
Considérant la déclaration de cession de Madame Pascale SOURIAN-MIOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **ACCEPTÉ** la reprise de l'emprise de voirie et des équipements publics des lotissements « clos de la porte » et « l'Orée du Bois », tel que figurant au plan de composition annexé
- **DIT** qu'il sera procédé à l'acquisition des parcelles cadastrée section B n°1821-1835-1844-1845-1752-1755 devenue 2051- 1758-1834 pour l'euro symbolique
- **DIT** que les frais d'actes seront entièrement supportés par les vendeurs
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents nécessaires à intervenir pour mener à bien ce dossier

Pour extrait conforme



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mardi 23 juillet 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546364123 ■ Fax: 0546369242
etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr

